



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 093-2020
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.138

Déposée le : 13.05.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : von Wattenwyl (Tramelan, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires : 9

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 04.06.2020

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -

Avenir des CJ sur sol bernois ?

Le 4 mai 2020, la République et Canton du Jura, le canton de Berne ainsi que l'Office fédéral des transports (OFT) ont annoncé le résultat de la mise au concours des 39 lignes de bus (deux lots) du canton du Jura. Une mise au concours d'une telle ampleur et ouverte à l'international n'avait jamais eu lieu en Suisse. Cette mise au concours annoncée en 2017 s'est faite dans le contexte du scandale des subventions excessives perçues par CarPostal.

La décision est la suivante : CarPostal remporte les deux lots, il conserve ses concessions et en acquiert de nouvelles. Parmi les 39 lignes attribuées, quatre sont intercantionales entre le canton du Jura et le canton de Berne. Les Chemins de fer du Jura (CJ) perdent deux lignes, dont une intercantonale, ainsi que quatre lignes nocturnes (Noctambus), dont une intercantonale. Pour rappel, le canton du Jura est l'actionnaire principal des CJ.

Dès lors, CarPostal gagne du terrain et son syndicat, Syndicom, s'en félicite, mais les CJ se voient amputer une part de marché et le syndicat du personnel des transports (SEV) est inquiet pour les lignes de bus dans le Jura bernois ainsi que pour les conducteurs et conductrices employés (dont font notamment partie les chauffeurs et chauffeuses de camions de lait).

L'ensemble du réseau de bus sera doté d'une nouvelle identité visuelle. Dans ce cas, pourquoi vouloir imiter les couleurs rouge et blanche des CJ et ne pas conserver l'historique jaune des cars postaux, gage d'un atout touristique ?

Les CJ s'étaient associés aux transports publics fribourgeois pour participer au concours. Cette société n'avait, logiquement, jusqu'ici pas de personnel'. Sa convention collective de travail (CCT) n'était ainsi pas encore rédigée, car dépendante du résultat de la mise au concours. Mais, selon les CJ, son contenu aurait été celui de la convention des CJ, comparable à la CCT de Syndicom.

La compagnie des Chemins de fer du Jura est fragilisée dans son ensemble. Les frais fixes d'une telle société sont conséquents. Leurs ateliers « garages » sont situés à Tramelan et leur taille devient critique, comme d'ailleurs celle de toute la société qui est déjà confrontée aux restructurations du transport des marchandises par le rail.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Après les problèmes de transport de marchandises par rail et, maintenant, la perte de concessions de lignes de bus, les CJ sont fragilisés. Comment le canton de Berne évalue-t-il la position fragile dans laquelle se trouvent les CJ suite au résultat du concours publié le 4 mai 2020 ?
2. Est-ce que le canton de Berne a été consulté avant la mise au concours ? Si oui, a-t-il validé cette opération et quels étaient les arguments avancés ou, a fortiori, les réserves émises ? Comment le canton de Berne évalue-t-il après coup une procédure d'une telle ampleur, qui constitue une première en la matière ? Est-ce à son avis une chose à refaire ?
3. Le canton de Berne entend-il renouveler la concession avec les CJ pour les lignes actuelles dans le Jura bernois, comme le préconise l'Office fédéral des transports, 'en procédant à l'adjudication directe des prestations ? Jusqu'à quand la concession court-elle ? Ou va-t-il procéder, comme le canton du Jura, à une mise au concours ?
4. Le canton de Berne demanderait-il l'avis de la population et, par exemple, du CJB si une telle procédure devait avoir lieu ?
5. Certaines communes (Saint-Imier et Tramelan, notamment) du Jura bernois sont inquiètes de l'évolution de la situation, le canton de Berne peut-il les rassurer ? Les transports publics, services publics, dans le Jura bernois sont-ils garantis ?
6. Dans l'intérêt général des Chemins de fer du Jura et des deux cantons concernés, et en référence au contenu des documents de soumission, une entente de sous-traitance sera-t-elle prônée et soutenue entre CarPostal et les CJ afin de « régler le cas à l'amiable » ?
7. A quel point les compagnies locales sont-elles défendables ? N'y a-t-il finalement plus que l'aspect économique qui compte ?
8. Dans le canton de Berne, quelles sont les garde-fous pour protéger les conditions de travail des employés et employées des transports publics ?
9. Quel a été le poids des CCT dans cette mise au concours ?

Motivation de l'urgence : l'OFT rendra sa décision finale cet été et s'il devait y avoir des réactions préalables, les partenaires devraient être informés au plus vite de la situation.

Destinataires

– Grand Conseil